

La vie lycéenne

🎯 Valoriser l'engagement des lycéens

Enjeu : mieux reconnaître les responsabilités des lycéens et leurs initiatives au sein du lycée et en dehors.

Mise en œuvre :

- assouplissement du régime juridique de l'association qui gère les maisons des lycéens (MDL). De nouveaux objectifs sont assignés aux MDL qui existent depuis 1991 et doivent se substituer aux foyers socio-éducatifs pour rendre, de ce fait, les élèves davantage autonomes et responsables (circulaire n° 2010-009 du 29 janvier 2010 relative à la maison des lycéens) ; abaissement de l'âge minimal (de 18 à 16 ans) pour siéger dans le bureau d'une association et au sein de la maison des lycéens (modification législative en cours d'étude) ;
- prise en compte de l'investissement des lycéens dans le cadre de la vie lycéenne et reconnaissance de leurs engagements dans le livret de compétences expérimental (circulaire n° 2009-192 du 28 décembre 2009).

🎯 Renforcer et faciliter les responsabilités des élus lycéens

Enjeu : moderniser les outils garantissant la représentativité des lycéens et renforcer la formation des élus.

Mise en œuvre :

- simplification du mode électoral pour la désignation des membres lycéens du CVL : les 10 élèves sont désormais élus pour 2 ans au suffrage universel direct, avec un renouvellement par moitié tous les ans ;
- extension des attributions du conseil des délégués pour la vie lycéenne (CVL), qui est consulté sur les modalités d'organisation du travail personnel, de

l'accompagnement personnalisé ainsi que sur les questions de restauration et d'internat ;

- renforcement du pouvoir conféré au vice-président du CVL : il peut désormais présenter au conseil d'administration des avis et des propositions et faire part des comptes rendus de séance du CVL. ;
- publication de la circulaire n° 2010-129 du 24 août 2010 "Responsabilité et engagement des lycéens" qui rénove et renforce les moyens d'expression des lycéens : libertés d'association, de réunion, d'affichage et de publication. En lien avec les représentants lycéens du CNVL, ce texte majeur rappelle également les moyens et les objectifs visant à dynamiser et pérenniser la vie lycéenne : formation des élus lycéens, rôle des personnes ressources qui soutiennent les initiatives lycéennes, utilisation des fonds de vie lycéenne, etc.
- diffusion dès le printemps 2011 d'un guide de l'élú lycéen, sous forme de 4 fiches thématiques (se porter candidat, être représentant lycéen, fonctionnement et missions des instances représentatives, glossaire), téléchargeables sur le site national de la vie lycéenne (www.vie-lyceenne.education.fr).

© Placer la culture au cœur de la vie lycéenne

Enjeu : favoriser la responsabilisation des lycéens par le développement de la vie culturelle au lycée.

Mise en œuvre :

- contribution de la maison des lycéens au programme de la vie culturelle du lycée, en lien avec le projet d'établissement. Les lycéens deviennent ainsi les acteurs de leur parcours culturel en participant aux projets mis en place dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle ;
- implication des lycéens dans les séances de cinéma organisées au sein du lycée (programmation, communication, débats, critiques, etc.).